

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2005

Le mercredi sept septembre deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

MODIFICATION DU P.O.S.(Plan d'Occupation des Sols)

Lors de sa séance du 30 mai 2005, le Conseil Municipal a donné son accord concernant 2 modifications nécessaires à apporter au P.O.S. (modification d'une limite de zones NAa et UD ; modification de la réglementation concernant la hauteur de clôtures).

Or, il s'avère que depuis de nombreuses années, est aussi apparue la difficulté d'application du C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols) en zone urbaine lors de projets d'extension de bâtiments publics (telle, par exemple, la maison de retraite).

Aussi, est-il proposé que le C.O.S. édicté ne soit pas applicable aux équipements et établissements publics dans les zones urbaines du P.O.S.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

AMENAGEMENT DU SITE DU MARAIS (Zone Humide) – RESTAURATION DES RIVIERES

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Maire relatant les différentes étapes du dossier et, au cours de la procédure, est apparue la nécessité d'implanter, dès l'origine des travaux, une clôture séparant la zone du Marais du futur lotissement communal en cours d'étude ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire et le charge de mener à bien ce dossier

EAU POTABLE – ETANCHEITE DES RESERVOIRS – avenue de la Vignette

Pour donner suite aux délibérations des 10 mars 2005 et 6 juillet 2005 concernant l'étanchéité des 2 réservoirs d'eau potable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

REFECTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Maire relatant toutes les étapes de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'approuver cette estimation prévisionnelle,
- ☞ d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- ☞ de l'autoriser à lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre,
- ☞ d'effectuer toutes demandes de subvention inhérentes à ce type d'opération (notamment auprès du Contrat Rural).

Monsieur le Maire précise que Rétival et Révima seront étudiés dès que nous aurons l'accord de subvention pour ce secteur.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports EAU et ASSAINISSEMENT sont à leur disposition pour consultation au service technique.

Résidence Personnes Agées P. Bréchet

La société d'H.L.M. a donné son accord pour le remplacement des baignoires par des douches et programme les travaux très prochainement.

C.S.C.

Monsieur GENET a rencontré Monsieur LIMARE qui lui a confirmé que, pour cette année, le club ne sollicite pas de complément à la subvention actuelle. Il lui a précisé qu'une réunion va être organisée avec les clubs de DUCLAIR, LE TRAIT, ST ARNOULT, MAULEVRIER et ST WANDRILLE ; ils sont conviés à réfléchir ensemble sur une collaboration commune. Monsieur GENET a demandé à participer à cette dernière.

FULL CONTACT

Le club a demandé à Monsieur GENET s'il serait possible de procéder au changement de la bâche de protection du sol lors de compétition.

BATEAU BROTONNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était question de procéder à des travaux sur la base de loisirs pour la halte garderie itinérante. La date d'ouverture étant prévue début janvier 2006, le délai de réalisation des travaux sous forme de chantier d'insertion est trop court.

Après réflexion, une convention a été signée entre le Bateau de Brotonne et la Ville pour un chantier école afin de procéder au nettoyage du bac 10. Ce dossier est en collaboration avec la Mission Locale et la programmation de début des travaux est prévue pour juin 2006. Monsieur le Maire demande de voir avec le Bateau de Brotonne la possibilité de planifier le démarrage de ces travaux au printemps 2006.